



**Communiqué de presse**

Vendredi 12 mars 2021

## **Paris et la Corrèze entérinent la cession de la Chartreuse Notre-Dame-du-Glandier**

**La Chartreuse Notre-Dame-du-Glandier est un ensemble immobilier d'exception situé sur les communes de Beyssac et Orgnac-en-Vézère, en Corrèze, et propriété de Paris depuis 1991. Cet ensemble, composé de 44 bâtiments et de près de 17 hectares, a été mis en vente par la Ville de Paris, en accord avec le Département de la Corrèze. Aujourd'hui, le Conseil de Paris a voté la cession de ce bien à Descas&Fils pour une valeur d'environ 2,8 millions d'euros.**

Cette Chartreuse accueillait, jusqu'en juin 2020, cinq structures pour adultes en situation de handicap gérées par un établissement du Département de la Corrèze. L'établissement du Glandier a été totalement restructuré en 2020 et les résidents sont désormais accueillis au sein de 3 nouveaux établissements au cœur des bourgs de Vigeois, Lubersac et Pompadour, répondant ainsi à la politique d'inclusion conduite par le Département. Au regard de l'obsolescence de cette propriété pour le service public parisien, la Ville de Paris a décidé de céder ce bien.

La consultation et la désignation du candidat sont le fruit d'un travail partenarial étroit mené entre le Conseil Départemental de la Corrèze et la Ville de Paris. Les critères de sélection, définis conjointement, marquent l'attention portée à la qualité du projet, notamment concernant la préservation du patrimoine naturel et architectural du site, ainsi que l'intégration territoriale. Cette consultation a donc permis la désignation commune d'un acquéreur pressenti.

Le projet porté comprend ainsi la création de logements, d'espaces de travail, de lieux de convivialité, de commerces, et d'un jardin partagé, qui permettra l'intégration d'un modèle vertueux de gestion des déchets.

*« Nous sommes engagés dans une politique de rationalisation de notre patrimoine foncier. Cette cession permettra de préserver les qualités exceptionnelles de ce site tout en créant un lieu attractif pour le territoire de la Corrèze »* souligne Emmanuel Grégoire, Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, et des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques.

Pour Pascal Coste, Président du Conseil départemental de la Corrèze, « *la concertation conduite entre les deux collectivités a permis de retenir un projet ambitieux pour la Chartreuse du Glandier. La clause résolutoire de cette cession, proposée par le Département et acceptée par le Conseil de Paris, permettra de s'assurer d'une réalisation conforme au projet proposé par Descas&Fils dans un délai raisonnable* ».

**Contacts presse :**

Ville de Paris : Service de presse – 01 42 76 49 61 – [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)

Département de la Corrèze : Service de presse - 07 85 30 88 25 - [cabinet-president@correze.fr](mailto:cabinet-president@correze.fr)